

ABSENTS:

DÉPARTEMENT DE LA DORDO

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 024-212400378-20240328-D20240019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240019

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

Service : Education et Citoyenneté

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric

PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie

TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS: Laurence ROUAN a donné délégation à Christian BORDENAVE

Marie-Claude ANDRIEUXa donné délégation àMarie-Lise POTRONFatiha BANCALa donné délégation àMarion CHAMBERONMarc LETURGIEa donné délégation àJonathan PRIOLEAUDFlorence MALGATa donné délégation àJosie BAYLE

Joël KERDRAON a donné délégation à Charles MARBOT

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

- (2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 2030 signature du nouveau contrat »
- (3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP Crématorium de Bergerac Avenant n°4 »
- (4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 2030 signature du nouveau contrat »
- (5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité Vote des taux 2024 »
- (6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations Année 2024 »

CONTRAT DE VILLE 2024 - PRÉSENTATION DES PROJETS ET PARTICIPATION VILLE DE BERGERAC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la délibération n°2015-078 du 25 juin 2015 adoptant la mise en œuvre du Contrat de ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2022 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Ville de BERGERAC en matière de cohésion sociale et territoriale à travers le dispositif du contrat de ville de l'agglomération bergeracoise;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC souhaite apporter son soutien financier aux actions conduites, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération bergeracoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** des subventions aux associations bergeracoises suivantes, au titre du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise pour l'année 2024, pour un montant total de 13 000 €, hors Programme de Réussite Éducative, se décomposant ainsi :
 - 3 000 € à l'association Seconde Chance 24 pour le projet « École de la deuxième chance »,
 - 1 000 € à l'association BASE pour le projet « Bus numérique de l'Association Base 2024 »,

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 024-212400378-20240328-D20240019-DE

- 1 000 € au Théâtre de la Gargouille pour le projet « Quartiers en scène 2024 »,
- 1 000 € à l'association Pari Rive Gauche pour le projet « Aide à la scolarisation »,
- 1 000 € au CIDFF pour le projet « Accès aux droits, lutte contre les discriminations et les violences sexistes et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes »,
- 500 € à l'association Naillac City Bergerac pour le projet « Rive gauche insertion »,
- 500 € à l'association ADOS+ pour le projet « En toute trans-parent-ce »,
- 500 € à le Comité Bergerac-Fraternité pour le projet « Journées pour la Fraternité en Bergeracois »,
- 500 € à l'association Power Siam pour le projet « Chodkee (Bonne Chance) Power Siam pour 2024 »,
- 500 € à l'association Pitchouns et grands pour le projet « Espaces parents enfants itinérants»,
- 500 € à l'association BASE pour le projet « Les filles montent au filet »,
- 500 € à l'association Enjeu Femmes pour le projet « Sensibiliser, éduquer à l'égalité filles/garcons »,
- 500 € au collectif « Elles Disent » pour le projet « le voyage sans fin »,
- 500 € à l'association CAP MAISON DE LA TRANSITION pour le projet « FEST'EAU »,
- 500 € à USB Rugby pour le projet « Rugby citoyen, le jeu et les valeurs du rugby au cœur des quartiers prioritaires de la CAB »,
- 500 € à US La Catte pour le projet « création d'un incubateur dans le quartier Nord de Bergerac »,
- 500 € à Radio Vallée Bergerac (RVB) pour le projet « Atelier média radio »,
- D'ATTRIBUER une subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BERGERAC pour soutenir le Programme de Réussite Éducative.
- D'IMPUTER ces dépenses sur le budget en cours chapitre 65, article 65748 versées aux associations, article 657362 pour la subvention versée au CCAS.

Compte tenu de leur qualité d'administrateurs dans les associations suivantes (Comité Bergerac Fraternité, Enjeu Femmes, Seconde Chance 24, Association Pari Rive Gauche) Fatiha BANCAL, Hélène LEHMANN, Éric PROLA et Christine FRAN ne participent pas au vote pour les subventions attribuées à ces associations.

Vote sur l'ensemble des subventions :

Adopté à 27 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO.

3 abstentions: Fathia BANCAL (pouvoir), Marion CHAMBERON, Catherine TAVEAU.

Vote sur les associations où les élus sont représentés ;

- Comité Bergerac Fraternité: 27 voix pour, 2 abstentions et 1 non participation (Fatiha BANCAL)
- Enjeu Femmes : 26 voix pour, 3 abstentions et 1 non participation (Hélène LEHMANN)
- Seconde Chance 24: 26 voix pour, 3 abstentions et 1 non participation (Éric PROLA)
- Association Pari Rive Gauche: 26 voix pour, 3 abstentions et 1 non participation (Christine FRANCOIS)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024. 0 2 AVR. 2024

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

0 3 AVR. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

et de l'affichage en date du indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Charles MARBOT

e Mair

BEN Jonathan PRIOLEAUD